



LE BEAU LIEN

Bulletin d'informations municipales

MARS 1982

IDEES-----PROJETS-----PATRIMOINE-----SUBVENTIONS

Saviez-vous que des subventions sont accordées pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine chez-nous. Les organismes tels que les sociétés d'histoire et de généalogie, les comités de citoyens, les groupes municipaux et scolaires, les instances régionales de développement peuvent se procurer les informations nécessaires auprès du bureau régional du ministère des Affaires culturelles. Vous avez jusqu'au 1^{er} avril pour présenter vos projets. Les projets doivent porter sur la connaissance et l'animation du patrimoine. Ils se divisent en 3 volets:

- 1- ETUDES ET INVENTAIRES portant uniquement sur la connaissance d'un élément patrimonial dans le domaine de l'architecture, l'ethnologie, l'art traditionnel, l'histoire et l'archéologie. Les connaissances acquises dans le cadre d'un projet devraient orienter des actions concrètes de sauvegarde.
- 2- DIFFUSION DES CONNAISSANCES par des moyens concrets (imprimés, audio-visuel, circuit patrimonial.)
- 3- UTILISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER permettant l'analyse d'un bâtiment digne d'intérêt afin de lui redonner une vocation favorisant un usage collectif contemporain.

Un jury de trois (3) personnes sélectionnera les projets en fonction de l'enveloppe budgétaire accordée à chaque région. Pour avoir droit à ces subventions, organisez-vous et faites fonctionner vos méninges. A vous de jouer.

Bureau régional; Yvan Landry Tel: 643-7431

DU NOUVEAU POUR ADULTES

Des cours d'aquarelle sont maintenant offerts aux adultes tous les lundis de 20 heures à 22 heures et les mardis de 14 heures à 16 heures. Les cours débuteront mardi le 9 et lundi le 15 mars et se donneront au Centre de Loisirs de Sainte-Pétronille. Pour de plus amples informations, communiquez avec monsieur Olivier Toupin au 829-2751.

Mars nous apporte la neige fondante, le temps des sucres et la campagne de financement de la Croix-Rouge. Des personnes autorisées vous solliciteront d'ici la fin du mois. Soyons donc généreux, comme nous avons l'habitude de l'être.

Les dirigeants de la bibliothèque vous informent qu'il y aura rotation de volumes cette semaine. Venez faire votre choix. Un appel est lancé à ceux qui ne sont pas encore inscrits.

RAPPEL IMPORTANT

Comme tout le monde est sensé le savoir, il est obligatoire depuis le 1^{er} novembre dernier que tous les propriétaires installent des détecteurs de fumée dans tous leurs logements (Règlement no 124). Il faut que ces détecteurs soient en mesure de fonctionner en tout temps. Il est donc recommandé de faire régulièrement l'essai du bon fonctionnement de nos détecteurs et d'en changer les piles une fois l'an. Un représentant de la municipalité peut et doit en faire la vérification en tout temps; il faut donc être prêt à lui montrer avec quel souci nous appliquons ce règlement pour protéger notre vie et celle des gens que nous chérissons. Il arrive cependant qu'un détecteur de fumée fasse défaut. Trois solutions nous sont alors offertes:

- 1- le retourner à la compagnie.
- 2- le porter au service de la prévention des incendies au 1279 Blv. Charest O.
- 3- le jeter aux ordures ménagères.

Il est très important de ne pas entrer en contact avec les parties internes de ces appareils. Il faut donc ne pas essayer de les réparer et empêcher les enfants de s'amuser avec ces derniers. Des éléments radioactifs entrent dans leur fabrication et il serait très dommageable pour l'organisme humain d'accumuler ces radiations nocives. D'après les gens qui s'occupent de la prévention des incendies, il n'y a aucun danger de les jeter avec les ordures ménagères habituelles quand ils ne fonctionnent plus. Le pourcentage de radiation dégagé dans l'atmosphère lors de l'incinération est infiniment minime et ne procure aucun danger pour la population et l'environnement.